



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département

Arrondissement de Valenciennes

Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le

ID : 059-215902073-20250131-D_2025_07-AU



DECISION N° DF/RK/2025/07
prise en application de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : OPERATION « TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE » - TRANCHE FONCTIONNELLE 2
DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2026 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Le Maire d'ESCAUTPONT ;

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le 26^{ème} alinéa ;

VU la délibération N° 17-2024-DF-RK du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2024 donnant délégation à Monsieur le Maire, et pour le reste de la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le coût d'objectif global Hors Taxes des travaux concernant la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire s'élève à 2 142 387,67 € ;

CONSIDERANT la nécessité de présenter ladite opération en deux tranches fonctionnelles conformément à la circulaire préfectorale référencée ci-dessus ;

- Tranche Fonctionnelle 1 : 1 082 572,65 €
- Tranche Fonctionnelle 2 : 1 059 815,02 €

CONSIDERANT la nécessité de présenter un dossier de demande subvention auprès de la Préfecture du Nord, dans le cadre de l'Appel à Projets DETR 2026 pour l'opération suivante : **CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – TRANCHE FONCTIONNELLE 2 ;**

CONSIDERANT l'inscription prévue au Budget Primitif 2025 du Programme d'investissement ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est décidé de solliciter auprès de la Préfecture du Nord une subvention dans le cadre de l'Appel à Projets DETR 2026 pour l'opération suivante : : **CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – TRANCHE FONCTIONNELLE 2.**

Article 2 : Il est décidé d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire, à défaut son 1^{er} Adjoint à :

- Présenter le dossier de demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Projets DETR 2026.
- Signer tous les documents juridico-administratifs et financiers concernant cette affaire.

Article 3 : Le Plan de Financement prévisionnel Hors Taxes s'établirait

TRANCHE FONCTIONNELLE 2

DEPENSES EN EUROS	MONTANT	RECETTES EN EUROS	MONTANT
LOT N° 6 MENUISERIE INTERIEURE	127 141,23 €	Subvention DETR 2026 – 40 %	423 926,00 €
LOT N° 7 PLATRERIE – ISOLATION – FAUX PLAFOND	216 326,15 €		
LOT N° 8 CARRELAGE – FAIENCE	95 561,01 €	Subvention Conseil Départemental du Nord – ADVB – 14,15 %	150 000,00 €
LOT N° 9 PEINTURE	39 462,16 €		
LOT N° 10 REVETEMENT SOL SOUPLE	14 941,40 €		
LOT N° 11 ELECTRICITE – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	196 064,48 €	Conseil Régional des Hauts de France » - 23,59 %	250 000,00 €
LOT N° 12 PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION	250 318,59 €		
LOT N° 13 VRD	120 000,00 €	Part à charge de la Commune – Fonds propres – 22,26 %	235 889,02 €
COÛT PREVISIONNEL D'OBJECTIF GLOBAL TRANCHE FONCTIONNELLE 2	1 059 815,02 €	TOTAL DES RECETTES	1 059 815,02 €

Article 4 : La présente décision sera rendue compte à l'Assemblée délibérante, lors de sa prochaine réunion, de la passation de ce marché, dont les crédits suffisants sont inscrits au budget communal.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise au comptable du trésor public

Publié le

Fait à ESCAUTPONT, le 30 janvier 2025

Le Maire,

 R. KRUSZYNSKI.